



UN NOUVEL ACCORD EN COURS DE NÉGOCIATIONS

Profitant de l'expérience du travail à distance généralisé imposé par le confinement et d'une nouvelle attente des agents née de cet usage, la DG propose un nouvel accord sur le télétravail assoupli.

Dans cette période particulière, le SNU-PE-FSU s'inquiète des risques de sacralisation du travail à distance, au détriment de celui effectué en agence ou structure.

En effet, si le télétravail peut effectivement avoir certains avantages dans l'articulation vie professionnelle/ vie personnelle des agent.es, il ne faut pas oublier nos usager.es qui doivent rester au centre de notre organisation collective du travail.

Il faut aussi avoir en tête qu'une bonne partie des travailleurs qui ont apprécié le travail à distance, même contraint, l'ont considéré comme une manière de se protéger du monde extérieur et du Covid-19.

Le télétravail ne peut donc pas être la panacée des relations de travail mais doit s'intégrer dans une organisation du travail par l'acquisition de nouveaux droits, le maintien des collectifs et leurs garanties afférentes pour l'ensemble des personnels sans remise en cause de nos missions de service public ni éloignement supplémentaire des usager.es.

La généralisation du télétravail doit se faire dans un cadre juste et équilibré pour toutes et tous.

Il devra maintenir la cohésion des collectifs de travail, la solidarité entre agent-es, l'équilibre des charges de travail de chacun, les moments de convivialité mais également l'ensemble des temps d'échanges informels qui participent aussi à la professionnalisation et à la formation.

Les propositions de la DG :

Pour les agences : 2 formules de télétravail

- 2 jours fixes / semaine
- 1 jour fixe et 1 jour volant / semaine

Pour les fonctions support : 3 formules

- 3 jours fixes / semaine
- 2 jours fixes et 1 jour volant / semaine
- 1 forfait mensuel de 12 jours volants (dans la limite de 4 jours/semaine)

Ancienneté requise : 3 mois

Au-delà de ce socle commun, la DG propose, dans cet accord, une expérimentation dans une à deux agences et un service support par établissement. Cette expérimentation devrait permettre, selon la DG, de réfléchir sur la mise en place du télétravail, non pas sur la base de quota de journées télétravaillées, mais autour de la nécessité de service, de la cohésion d'équipe et des activités télétravaillables.

Pour le SNU, tous les personnels doivent bénéficier du socle, toutes et tous les agents doivent bénéficier des mêmes droits.

Une expérimentation ne peut pas être incluse dans un accord, au risque de créer des inégalités de traitement dérogatoires.